

C/29/11 Add.3

ORIGINAL: français **DATE**: 10 octobre 1995

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Vingt-neuvième session ordinaire Genève, 17 octobre 1995

TROISIÈME ADDITIF DU DOCUMENT C/29/11

(RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS ET DES ORGANISATIONS SUR LA SITUATION DANS LES DOMAINES LÉGISLATIF, ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE)

Document établi par le Bureau de l'Union

L'annexe du présent document contient le rapport de l'Espagne.

[L'annexe suit]

ANNEXE

ESPAGNE

Situation dans le domaine législatif

Au cours de l'année passée, les travaux préparatoires en vue de la révision de la législation espagnole sur la protection des obtentions végétales et de son adaptation à l'Acte de 1991 ont été poursuivis.

Des espèces seront ajoutées dans le proche avenir à la liste des espèces protégées : pois chiche, *Prunus cerasifera* et *Prunus insititia*. L'addition d'autres espèces fruitières est actuellement à l'étude. La possibilité d'obtenir une protection pour les variétés de pommiers utilisées comme porte-greffes sera également accordée. Une modification du règlement d'exécution concernant les dates limites ainsi que la quantité et la qualité du matériel végétal requis pour l'examen technique de plusieurs espèces est en préparation.

Une augmentation des taxes (+ 3,5 %) a été adoptée avec effet au 1er janvier 1995; il est prévu d'augmenter les taxes substantiellement de manière à établir un meilleur équilibre entre les recettes et les dépenses.

Situation dans le domaine administratif

Au cours de l'année écoulée, 167 demandes de protection ont été déposées, ce qui porte à 3 927 le total depuis la mise en place du système, en 1978; 978 titres sont actuellement en vigueur.

Conformément au règlement du Conseil de l'Union européenne instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales, l'office espagnol a coopéré avec l'Office communautaire des variétés végétales dans le transfert de plusieurs demandes vers le système communautaire.

Évolution dans les domaines d'activité voisins

En Espagne, les divers aspects de l'utilisation et des effets pratiques du système communautaire de protection des obtentions végétales et de la protection du vivant continuent de susciter un grand intérêt.

Plusieurs experts étrangers, principalement de pays latino-américains, s'intéressant à la protection des obtentions végétales et au catalogue des variétés ont reçu une formation pratique en Espagne.

[Fin du document]